



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 14 JUIN 2018

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77

Présents : 58

Votants : 68 (dont 10 procurations)

N° 3

OBJET :

**INSTALLATION DE
DEUX NOUVEAUX
CONSEILLERS
COMMUNAUTAIRES**

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture

le : 26 JUIN 2018

Publiée ou notifiée

le : 26 JUIN 2018

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET - J.S. LALOY- F. SZYPULA (jusqu'à la délibération n°37) – M. AURAMBOUT (de la délibération n°1 à la délibération n°37 et à partir de la délibération n°39) - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - A.G. CROUZIER - A. DUMONT - F. GONZALES – P. MONTAGNER - I. DELUNEL (à partir de la délibération n°3) – J. TERRACOL, Vice-Présidents.

Mmes et MM. F. MINARD –N. RAY (à partir de la délibération n°4 B/) – J. ROIG – J.P BLANC - C. CATARD – C. SEGUIN (jusqu'à la délibération n°40) – F. SEMONSUT – P. COLAS – R. LOVATY – C. BERTIN – A. CORNE – B. BAYLAUCQ – A. DAUPHIN - JY. CHEGUT (de la délibération n°1 à la délibération n°22 et à partir de la délibération n°23 B/) – MC. VALLAT – JM. LAZZERINI – M. MORGAND – JM. BOUREL – N. COULANGE (à partir de la délibération n°4 B/) –M. MONTIBERT (à partir de la délibération n°9 A/) – JD. BARRAUD – G. DURANTET - B. AGUIAR – G. MARSONI – C. DUMONT – M. CHARASSE –E. GOULFERT - M. GUYOT (de la délibération n°1 à la délibération n°33 C/ et à partir de la délibération n°35) – A. CHAPUIS - M. MERLE - C. BOUARD – G. MAQUIN – C. GRELET (à partir de la délibération n°12) – C. MALHURET – E. VOITELLIER - MC. STEYER - B. KAJDAN (de la délibération n°1 à la délibération n°38 et à partir de la délibération n°40) - M. JIMENEZ – JJ. MARMOL - S. FONTAINE – W. PASZKUDZKI (à partir de la délibération n°8) - MO. COURSOL - JL GUITARD - F. SKVOR - C. POMMERAY - M.J. CONTE (de la délibération n°1 à la délibération n°30 et à partir de la délibération n°32) – JP. SALAT, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : Mme C. BENOIT à G. MAQUIN, Vice-Présidente.

Mmes et MM. YJ. BIGNON à JL. GUITARD – C. SEGUIN à J. KUCHNA (à partir de la délibération n°41) – C. GRELET à JJ. MARMOL (jusqu'à la délibération n°11) – C. LEPRAT à M. JIMENEZ – H. DUBOSCQ à JS. LALOY – P. SEMET à F. SKVOR – J. COGNET à MC. VALLAT – JM. GUERRE à B. AGUIAR – F. DUBESSAY à J. ROIG – P. BONNET à M. GUYOT, Conseillers Communautaires.

Absents représentés par leur suppléant :

Mmes et MM. J. BLETTERY à D. DEMANUELE – C. FAYOLLE à JG. GENESTE, Conseillers Communautaires.

Absents excusés :

M. R. MAZAL, Vice-Président.

Mmes et MM. J. JOANNET – F. HUGUET - A. GIRAUD – F. BOFFETY, Conseillers Communautaires.

Secrétaire : M. J.S. LALOY, Conseiller Communautaire.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Electoral et notamment ses articles L 273-5 et L 273-10,

Vu les statuts de Vichy Communauté,

Considérant la démission de Madame Françoise LAMARQUE de son mandat de 1^{ère} adjointe et de conseillère municipale de la Commune de Mariol notifiée à Monsieur le Maire de la commune le 30 avril 2018,

Considérant la démission de Monsieur Serge BEUVARD de son mandat de 1^{er} adjoint et de conseiller municipal de la Commune de Bost,

Considérant que ces démissions emportent automatiquement la perte de leurs mandats de conseillers communautaires au sein de Vichy Communauté en application des dispositions de l'article L 273-5 du Code électoral,

Considérant que s'agissant des communes de moins de 1 000 habitants, le scrutin de liste ne s'applique pas et que les conseillers communautaires ne sont pas élus mais désignés dans l'ordre du tableau du conseil municipal établi au moment de l'élection du maire et des adjoints,

Considérant que le siège de conseiller communautaire devenu vacant suite à la démission de Madame Françoise LAMARQUE de son mandat de conseillère municipale est par conséquent pourvu par Monsieur Jean-Paul FOURNIER, pour la commune de Mariol,

Considérant que le siège de conseiller communautaire devenu vacant suite à la démission de Monsieur Serge BEUVARD de son mandat de conseiller municipal est par conséquent pourvu par Madame Ludivine DUFRAISE,

Monsieur le Président procède à l'installation officielle de Monsieur Jean-Paul FOURNIER en qualité de conseillère communautaire suppléante représentant la commune de Mariol et de Madame Ludivine DUFRAISE en qualité de conseiller communautaire suppléant représentant la commune de Bost,

La présente délibération sera transmise à la Sous-Préfecture de Vichy.

.....
Fait et délibéré, à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 14 juin 2018.
Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUILERA



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : DELIBERATION N° 3 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 JUIN 2018 -
INSTALLATION DE DEUX NOUVEAUX CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

.....
Date de décision: 14/06/2018

Date de réception de l'accusé 26/06/2018

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 14JUI2018_3

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20180614-14JUI2018_3-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 5 .1

Institutions et vie politique

Election executif

Date de la version de la 19/04/2017

classification :

.....
Nom du fichier : 3.pdf (99_DE-003-200071363-20180614-14JUI2018_3-DE-1-1_1.pdf)